

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1551

24 juin 2008

SOMMAIRE

Ambiance Sun	74402	LB LUX RE Holding S.à r.l.	74438
Amethyst Maritime S.A.	74409	Libertim Luxembourg S.A.	74438
Baie Placements S.à r.l.	74424	Lingupedia Investments S. à r. l.	74448
Ballini, Pitt & Partners Architectes S.C.	74423	Lyxor QUANTIC	74410
Ballini, Pitt & Partners Architectes S.C.	74430	Menuiserie Kraemer S.à.r.l.	74429
Campus Europae asbl	74440	New Europe Property Holdings (Luxem- bourg) 2005 S.à r.l.	74440
El Karam s.à r.l.	74404	NMK Invest S.A.	74439
Eurazeo Management Lux S.A.	74410	Nyon Lemman S.à r.l.	74413
Euro Boat Leisure S.A.	74448	PATRIZIA Luxembourg S.à r.l.	74440
Felula S.A.	74411	Pipers Overseas S.A.	74431
Fordale Finance S.A.	74441	Polish Delta Group S.à r.l.	74441
German Retail Fundco S.à r.l.	74437	Poliso S.A.	74419
German Retail Fundco S.à r.l.	74437	Primus Equity Group S.A.	74414
German Retail Fundco S.à r.l.	74439	Smart City S.A.	74410
Grassetto International S.A.	74404	Style-Coiffure s.à r.l.	74437
Guillain Holding S.A.	74402	Tecmesse S.A.	74406
iii European Property Lux FinCo 1 S.à r.l.	74419	Toulouse Luxco	74410
IMTP S.A.	74406	United Foundries Holding S.à r.l.	74403
Koffour S.A.	74437	Wayss & Freytag Ingenieurbau AG Nieder- lassung Luxemburg	74438
Lastra Investments S.à r.l.	74448	WB International Holdings VII S.à r.l.	74439
		ZA Luxembourg Holdings S.à r.l.	74441

Guillain Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 82.223.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008071803/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07377. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Ambiance Sun, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4830 Rodange, 3, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 87.748.

L'an deux mil huit, le vingt-sept mai.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- Madame Anne OBCHETTE, gérante, demeurant professionnellement à L-4830 Rodange, 3, route de Longwy,
- 2.- Madame Vanessa BORCEUX, esthéticienne, demeurant professionnellement à L-4830 Rodange, 3, route de Longwy
- 3.- Monsieur Stéphane BORCEUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-4830 Rodange, 3, route de Longwy.

Lesquels comparants ont déclaré et prié le notaire d'acter ce qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée "AMBIANCE SUN", ayant son siège social à L-4830 Rodange, 3, route de Longwy, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 31 mai 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1236 du 22 août 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 87.748, que la société à un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Lesquels comparants ont exposé que Madame Anne OBCHETTE, prénommée, agissant en sa qualité d'associée cède par les présentes:

- vingt-cinq (25) parts sociales à Madame Vanessa BORCEUX, prénommée, et
- cinquante (50) parts sociales à Monsieur Stéphane BORCEUX, prénommé,

Madame Anne OBCHETTE, prénommée, agissant en sa qualité de gérante, déclare accepter au nom de la société, conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 tel que modifié, respectivement à l'article 1690 du Code Civil les dites cessions.

Ensuite tous les associés ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes prises à unanimité par eux:

Première résolution

En conséquence de ce qui précède, les associés, décident de modifier l'article six (6) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Les cents (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Anne OBCHETTE, prénommée, vingt-cinq parts sociales	25
2.- Madame Vanessa BORCEUX, prénommée, vingt-cinq parts sociales	25
3.- Monsieur Stéphane BORCEUX prénommé, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100"

Deuxième résolution

Les associés décident de changer l'objet social de la société et de modifier, par conséquent, l'article deux (2) des statuts aura la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un espace de détente comprenant sauna et solarium avec vente de produits d'hygiène et de santé.

La société a en outre pour objet l'exploitation d'un salon d'esthétique et d'onglerie avec vente des articles de la branche, ainsi que la vente de produits de beauté, parfums et accessoires.

D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social."

Troisième résolution

Les associés:

- nomment pour une durée indéterminée:

Madame Vanessa BORCEUX, prénommée, gérante technique du domaine de l'exploitation d'un salon d'esthétique et d'onglerie;

Monsieur Stéphane BORCEUX, prénommé, gérant administratif;

- confirment pour une durée indéterminée:

Madame Anne OBCHETTE, prénommée, gérante technique du domaine l'exploitation d'un espace de détente:

Dans le cadre de l'exploitation des différents domaines la société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants dont obligatoirement celle de la gérante technique du domaine.

Pour tout autre engagement la société est valablement engagée et représentée par la signature individuelle des gérants.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à approximativement à 800,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. OBCHETTE, V. BORCEUX, S. BORCEUX, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mai 2008. Relation: LAC/2008/21777. - Reçu € 12,- (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008071950/206/72.

(080081374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

United Foundries Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 56.818,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 131.729.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale en date du 19 mai 2008

Première résolution

L'Assemblée Générale décide le transfert du siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Christophe DAVEZAC avec effet immédiat de son poste de gérant A de la société et la démission de Madame Géraldine SCHMIT avec effet immédiat de son poste de gérant B de la société.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer au poste de gérant B de la société Monsieur Patrick ROCHAS, résidant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008072085/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00385. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Grassetto International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 38.674.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008071832/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08107. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

El Karam s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 27, rue du Brill.
R.C.S. Luxembourg B 139.004.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt mai.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Monsieur Brahim BENKHADDOU, éducateur, né à Rabat (Maroc) le 31 janvier 1964, demeurant à L-9913 Troisvierges, 23, Cité Emilie Schmitz.

2.- Monsieur Driss OUSSALEM, cuisinier, né à Ksar Tamoussa (Maroc) le 12 janvier 1968, demeurant à F-54440 Herserange, 95, rue de Paris.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "EL KARAM s.à r.l.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons non alcoolisées avec petite restauration.

Elle est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (€ 12.400.-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (€ 124.-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé 5% pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Brahim BENKHADDOU, préqualifié, soixante-seize parts sociales	76
2) Monsieur Driss OUSSALEM, préqualifié, vingt-quatre parts sociales	24
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (€ 12.400.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Monsieur Mohammad BENKHADDOU, cuisinier, né à Rabat (Maroc) le 9 juin 1969, demeurant à L-4994 Schouweiler, 104, route de Longwy, est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) Monsieur Brahim BENKHADDOU, préqualifié, est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.
- 3) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.
- 4) Le siège social est fixé à L-4041 Esch-sur-Alzette, 27, rue du Brill.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.
Signé: BENKHADDOU, OUSSALEM, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 23 mai 2008. Relation: CAP/2008/1554. - Reçu soixante-deux euros. (12.400,00 à 0,5% = 62,00).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 2 juin 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008072011/236/125.

(080081605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Tecmesse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 93.163.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008071804/7712/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00641. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

IMTP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 124-126, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 139.003.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt mai.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Daniel PANCHÈVRE, mécanicien dieseliste, demeurant à L-4940 Bascharage, 124-126, avenue de Luxembourg.

Lequel comparant a requis le notaire soussigné de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit.

Dénomination - siège - durée - objet - capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "IMTP S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bascharage.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet principal l'import-export ainsi que l'achat, la vente et la location, en gros ou en détail, tant à des entreprises privées qu'à des entreprises de travaux publics du secteur de la construction en général, de matériel, matériaux et machines de toutes sortes, neufs ou d'occasion.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra également effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières susceptibles de favoriser l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000.-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100.-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2009.

Souscription - libération

Toutes les actions ont été souscrites par Monsieur Daniel PANCHÈVRE, préqualifié.

Ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (€ 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille six cents euros (€ 1.600.-).

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1) L'actionnaire unique décide de nommer un administrateur unique, à savoir:

Monsieur Daniel PANCHÈVRE, mécanicien dieseliste, né à Saint-Denis-d'Anjou (France), le 25 mars 1951, demeurant à L-4940 Bascharage, 124-126, avenue de Luxembourg.

2) L'actionnaire unique décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

La société anonyme "FINPART S.A", ayant son siège social à L-1215 Luxembourg, 32, rue de la Barrière, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 92.961.

3) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

4) Le siège de la société est fixé à L-4940 Bascharage, 124-126, avenue de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: PANCHÈVRE, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 23 mai 2008. Relation: CAP/2008/1552. - Reçu cent cinquante-cinq euros. 31.000,00 à 0,5% = 155,00.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 2 juin 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008072012/236/160.

(080081600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Amethyst Maritime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 85.521.

Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AMETHYST MARITIME S.A.
Le Conseil d'Administration
Signatures

Référence de publication: 2008071831/1066/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08124. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Smart City S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 79.645.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

Smart City SA
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008071837/1333/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08409. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Toulouse Luxco, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 136.808.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 51831 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008071889/211/11.

(080080731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Lyxor QUANTIC, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 116.875.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

Pour Lyxor QUANTIC
EURO-VL Luxembourg S.A., Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2008071839/3451/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00345. - Reçu 142,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Eurazeo Management Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 116.188.

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société le 10 avril 2008 que les mandats des administrateurs étant venus à échéance, l'assemblée générale des actionnaires a décidé de réélire pour une

période d'un an prenant fin à l'issue des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société délibérant en 2009 sur les comptes annuels de la Société clos au 31 décembre 2008:

- Monsieur Laurent Guérineau, président du conseil d'administration de la Société, demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II, à la fonction de président du conseil d'administration;
- Monsieur Fabrice de Gaudemar, directeur d'investissement, demeurant professionnellement à F-75008 Paris, 32, rue de Monceau, à la fonction d'administrateur;
- Monsieur François Pfister, avocat, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, à la fonction d'administrateur;
- Monsieur Stef Oostvogels, avocat, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, à la fonction d'administrateur.

Il résulte de ces mêmes résolutions que le mandat du commissaire aux comptes, la société Ernst & Young SA, avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach ayant expiré, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé de renouveler ledit mandat pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Laurent Guérineau
Président du conseil d'administration

Référence de publication: 2008072080/5917/29.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01184. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Felula S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 8, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 138.970.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Serge ESTGEN, juriste, né à Bettembourg, le 31 mai 1958, demeurant à L-2623 Luxembourg-Cents, 1, rue Charles de Tornaco.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de FELULA S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet des prestations dans les domaines des relations publiques, des relations de presse et de conseil en communication.

La société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou favorisant la réalisation de celui-ci.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 32.000.- (trente-deux mille euros), divisé en 320 (trois cent vingt) actions de EUR 100.- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société n'a qu'un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration désigne son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion est conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet de pouvoir identifier les participants. Ces moyens de communication doivent satisfaire aux caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion et sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par ces moyens de télécommunication est réputée avoir été tenue au siège social.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales, la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion peut être déléguée à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs pouvoirs seront arrêtés par le Conseil d'administration. La délégation à un membre du Conseil d'administration entraîne l'obligation pour le Conseil d'administration de faire rapport chaque année à l'assemblée générale ordinaire sur le salaire, les frais et autres avantages accordés au délégué. La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société sera engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de toute personne à qui de pareils pouvoirs auront été délégués par le Conseil d'administration. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième jeudi du mois de mai à onze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les actions comme suit:

	actions
Monsieur Serge ESTGEN, prénommé	320
Total: trois cent vingt actions	320

Chaque action a été libérée à concurrence d'un quart par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 8.000.- (huit mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.500.-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants pré qualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).
2. Est appelé aux fonctions d'administrateur unique:
Monsieur Serge ESTGEN, prénommé.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
CG CONSULTING S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, RCS Luxembourg B 102188.
4. Le mandats de l'administrateur et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.
5. Le siège social est fixé au L-2763 Luxembourg, 8, rue Sainte Zithe.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. ESTGEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mai 2008, Relation: LAC/2008/21863. — Reçu cent soixante euros (0,50% = 160.- EUR).

Le Receveur ff (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008072025/242/123.

(080081107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Nyon Lemman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 112.270.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 9 mai 2008

Première résolution

L'Associé Unique décide le transfert du siège social de la société du 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Benoît GEORIS avec effet immédiat de son poste de gérant de la société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de nommer au poste de gérant de la société Monsieur Alain HEINZ, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008072084/43/23.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00386. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Primus Equity Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 138.992.

—
STATUTES

In the year two thousand and eighth, on the twenty-second day of May.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63130, represented by Mr. Antonio INTINI, private employee, with professional address in Luxembourg on behalf of a proxy given on May 22nd 2008.
2. VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63143, represented by Ms. Cindy SZABO, private employee, with professional address in Luxembourg on behalf of a proxy given on May 22nd 2008.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a company in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of PRIMUS EQUITY GROUP S.A. The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The corporate capital is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (EUR 31,000.-), divided into FIFTEEN THOUSAND FIVE HUNDRED (15,500) shares of TWO EURO (EUR 2.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended, prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not to be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of

director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on first January and shall end on thirty-first December of the same year.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Monday of May at 11 AM.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional dispositions

- 1) The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31st December 2008.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2009.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 5 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) VALONS.A.	7,750 shares
2) LANNAGE S.A.	7,750 shares
Total:	15,500 shares

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about EUR 1,900.-

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is set at three (3) and that of the auditors at one (1).

2. The following are appointed directors:

a) LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63130 represented by Mr. Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, as permanent representative;

b) VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63143 represented by Mr. Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg, as permanent representative;

c) KOFFOUR S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-86086 represented by Mr. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg, as permanent representative.

The company "LANNAGE S.A." has been appointed as President of the Board of Directors.

3. Has been appointed auditor:

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63115.

4. The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2014.

5. The registered office will be fixed at 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63130, représentée par Monsieur Antonio 6, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée le 22 mai 2008.

2.- VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63143, représentée par Mademoiselle Cindy SZABO, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée le 22 mai 2008.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de PRIMUS EQUITY GROUP SA. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) divisé en QUINZE MILLE CINQ CENTS (15.500) actions de DEUX EUROS (EUR 2,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront

réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième lundi du mois de mai à 11 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 5 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) VALONS.A.	7,750 actions
2) LANNAGE S.A.	7,750 actions
Total:	15,500 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.900,-

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à 1 (un).

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63130, dont le représentant permanent est Monsieur Jean BODONI, demeurant professionnellement à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

b) VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63143, dont le représentant permanent est Monsieur Guy KETTMANN, demeurant professionnellement à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

c) KOFFOUR S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-86086, dont le représentant permanent est Monsieur Guy BAUMANN, demeurant professionnellement à L -1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

La société «LANNAGE S.A.» est nommée Présidente du Conseil d'Administration.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63115.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

5.- Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. INTINI - C. SZABO - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 mai 2008. LAC/2008/21615. — Reçu cent cinquante-cinq euros (EUR 155,-).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le trois juin de l'an deux mille huit.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008072038/242/288.

(080081413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Poliso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 115.128.

Extrait de la résolution prise unanimement lors de l'assemblée générale ordinaire, réunie extraordinairement le 6 mai 2008

- Transfert du siège social au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Cette résolution prend effet au 6 mai 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008072094/777/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00844. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

iii European Property Lux FinCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.988.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, den sechszwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph WAGNER, im Amtssitze zu Sassenheim (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

"iii European Property SICAV-FIS", eine Gesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Sitz in 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B. 137.555,

vertreten durch Frau Bärbel Michèle MÜLLER, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, welche am 23. Mai 2008 in Luxemburg gegeben wurde.

Die genannte Vollmacht, nach ne varietur Paraphierung durch den Bevollmächtigten des Erschienenen und den amtierenden Notar, bleibt der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigelegt, um mit derselben registriert zu werden.

Der Erschienene, handelnd wie erwähnt, ersucht den amtierenden Notar, die Satzung (die "Satzung") einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht (société à responsabilité limitée), welche hiermit gegründet wird, wie folgt zu beurkunden:

I. Name, Sitz, Dauer und Gegenstand der Gesellschaft

Art. 1. Die Gesellschaft ist als "société à responsabilité limitée" (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) auf der Grundlage des Gesetzes für Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 einschließlich Änderungsgesetzen gegründet.

Sie führt den Namen "iii European Property Lux FinCo 1 S.à r.l."

Art. 2. Gesellschaftssitz ist Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg. Durch Beschluss des Verwaltungsrats kann der Sitz der Gesellschaft an einen anderen Ort der Gemeinde Luxemburg verlegt werden, und es können Niederlassungen und Repräsentanzen an einem anderen Ort des Großherzogtums sowie im Ausland errichtet werden.

Bei bestehendem oder unmittelbar drohendem politischen, militärischen oder anderweitigem Notfall höherer Gewalt außerhalb der Kontrolle, Verantwortlichkeit und Einflussmöglichkeit der Gesellschaft, der eine normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland beeinträchtigt, kann der Verwaltungsrat durch einfachen Beschluss den Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegen. In diesem Fall wird jedoch die Gesellschaft die luxemburgische Nationalität beibehalten.

Art. 3. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet. Sie kann durch Beschluss der Gesellschafter gemäß Artikel 15 der Satzung jederzeit aufgelöst werden.

Art. 4. Der Gesellschaftszweck ist:

Die Gesellschaft bietet ihren Tochtergesellschaften oder Unternehmen, an denen sie selbst oder ihre Muttergesellschaft eine direkte oder indirekte Beteiligung hält, die nicht wesentlich sein muss, oder einer beliebigen anderen Gesellschaft, die direkt oder indirekt Gesellschafter der Gesellschaft ist, oder jedem Unternehmen, das zu demselben Konzern wie die Gesellschaft gehört, (im Folgenden die "Verbundenen Unternehmen" und im Einzelnen das "Verbundene Unternehmen") direkte oder indirekte Finanzierungen und/oder Finanzdienstleistungen und damit verbundene Nebenleistungen.

Die Gesellschaft erwirbt durch Zeichnung oder Kauf von Wertpapieren und Gewinnbeteiligungsrechten, Einlagen, Festübernahme oder Option, Verhandlung oder auf sonstigem Wege Beteiligungen in beliebiger Ausgestaltung an anderen Gewerbe-, Industrie- oder Finanzgesellschaften in Luxemburg oder einem anderen Land oder andere Schuldtitel beliebiger Art und übernimmt deren Administration, Entwicklung und Verwaltung.

Im Sinne von Absatz 1 dieses Artikels gilt ein Unternehmen als Teil desselben "Konzerns" wie die Gesellschaft, wenn dieses andere Unternehmen die Gesellschaft direkt oder indirekt besitzt oder beherrscht, die Gesellschaft in dessen Eigentum steht oder deren Beherrschung unterliegt oder beide einer gemeinschaftlichen Beherrschung eines Gesellschafters der Gesellschaft unterliegen oder von diesem beherrscht werden - unabhängig davon, ob dieser der wirtschaftliche Eigentümer, ein Treuhänder oder eine Person mit Garantstellung oder sonstiger Vertrauensstellung ist. Ein Unternehmen beherrscht ein anderes Unternehmen, wenn das beherrschende Unternehmen direkt oder indirekt das gesamte oder im Wesentlichen das gesamte Grund- oder Stammkapital des anderen Unternehmens hält oder befugt ist, die Leitung oder Geschäftspolitik des anderen Unternehmens zu steuern oder zu beeinflussen, unabhängig davon, ob dies durch über stimmrechtsberechtigte Wertpapiere, vertragliche Vereinbarungen oder auf sonstige Art und Weise geschieht.

Die Gesellschaft kann insbesondere die folgenden Geschäfte abschließen:

- Sie kann Gelder über beliebige Strukturen ausleihen, jegliche Arten von Kreditfazilitäten in Anspruch nehmen und für die Mittelbeschaffung insbesondere, jedoch nicht nur, lang- und kurzfristige Anleihen, Schuldscheine, Zertifikate oder sonstige Wertpapiere des Eigen- oder Fremdkapitals begeben, Finanzderivate einsetzen oder andere Wege beschreiten.

- Sie kann an ein Verbundenes Unternehmen Vorschusszahlungen leisten, Gelder ausleihen oder dort einlegen oder Kredite ausreichen.

- Sie kann Garantieverpflichtungen eingehen, Vermögenswerte verpfänden oder sonstige Sicherheiten vereinbaren, und zwar im Wege der persönlichen vertraglichen Zusage, über eine Hypothek oder Belastung des (aktuellen oder künftigen) gesamten Immobilienvermögens der Gesellschaft oder eines Teils davon - jeweils als Einzelmaßnahme oder in Kombination - wenn dies der Erfüllung beliebiger Verträge oder Verpflichtungen der Gesellschaft oder eines Directors, leitenden Angestellten oder Gehilfen der Gesellschaft oder eines der Verbundenen Unternehmen dient, und kann nach Maßgabe der luxemburgischen Gesetze den Verbundenen Unternehmen jegliche Unterstützung gewähren.

- Sie kann beliebige Kreditderivatverträge abschließen. Hierzu gehören insbesondere, jedoch nicht nur, Swapverträge, nach denen die Gesellschaft als Sicherungsgeber oder Sicherungsnehmer für einen Swapkontrahenten auftritt.

- Sie kann in Bezug auf die oben beschriebenen Bereiche unterschiedliche Verträge schließen. Hierzu gehören insbesondere, jedoch nicht nur: Gesellschafter-, Underwriting-, Marketing-, Vertriebs-, Management-, Beratungs-, Verwaltungs- und sonstige Dienstleistungs- und Kaufverträge.

In diesem Zusammenhang schließt die Gesellschaft jedoch keine Geschäfte ab, nach denen sie mit Tätigkeiten befasst wäre, die als regulierte Tätigkeiten des Finanzsektors gelten könnten.

Die Gesellschaft kann ferner direkt oder indirekt in Luxemburg und anderen Ländern in Immobilien investieren, diese kaufen, verkaufen oder anderweitig hierüber verfügen, und direkt oder indirekt Anteile an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen halten - beispielsweise über die Zeichnung oder den Kauf von Wertpapieren und Gewinnbeteiligungsrechten, Einlagen, Festübernahme oder Option, Verhandlung oder auf sonstigem Wege - oder andere Schuldtitel zeichnen oder erwerben und mit deren Verwaltung, Entwicklung und Steuerung befasst sein.

Zusätzlich zu dem oben Gesagten kann die Gesellschaft alle Rechtsgeschäfte tätigen und jegliche kaufmännische, technische und finanzielle Transaktionen sowie grundsätzlich alle sonstigen Transaktionen abschließen, die erforderlich oder nützlich sind bei der Erreichung ihres Unternehmensziels, sowie alle Transaktionen, die direkt oder indirekt mit den oben beschriebenen Bereichen im Zusammenhang stehen, wenn dies der Erreichung des Unternehmensziels in allen oben beschriebenen Bereichen dienlich ist.

II. Kapital und Gesellschaftsanteile

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) und ist in zwölftausendfünfhundert (12.500) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je ein Euro (EUR 1,-) aufgeteilt.

Art. 6. Die Gesellschaftsanteile sind voll eingezahlt.

Solange die Gesellschaft nur einen Gesellschafter hat, sind die Gesellschaftsanteile frei auf Dritte übertragbar. Hat die Gesellschaft mehr als einen Gesellschafter, so können die Gesellschaftsanteile unter den im luxemburgischen Gesetz vom 10. August 1915 für Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Bedingungen übertragen werden.

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann durch Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter gemäß Artikel 15 der Satzung aufgestockt oder reduziert werden. Es kann jedoch nicht weniger als das jeweils gesetzlich festgesetzte Mindestkapital betragen.

III. Verwaltungsrat

Art. 8. Die Verwaltung der Gesellschaft erfolgt durch einen Verwaltungsrat, welcher aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die von der Generalversammlung jederzeit ad nutum, d.h. ohne Angabe von Gründen, abberufen werden können.

Die Verwaltungsratsmitglieder sind nicht notwendigerweise zugleich Gesellschafter der Gesellschaft.

Die Generalversammlung der Gesellschafter bestimmt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder sowie die Dauer ihrer Mandate.

Eine Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder ist möglich.

Sitzungen des Verwaltungsrates werden regelmäßig einberufen.

Art. 9. Der Verwaltungsrat der Gesellschaft hat die Befugnis, alle Geschäfte zu tätigen und alle Handlungen vorzunehmen, die zur Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind. Er ist zuständig für alle Angelegenheiten der Gesellschaft, soweit sie nicht nach dem Gesetz vom 10. August 1915 für Handelsgesellschaften einschließlich Änderungsgesetzen oder nach dieser Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Art. 10. Aus seiner Mitte wählt der Verwaltungsrat einen Vorsitzenden, der in den Verwaltungsratssitzungen den Vorsitz hat, sowie einen stellvertretenden Vorsitzenden. In Abwesenheit des Vorsitzenden wird die Sitzung des Verwaltungsrats von dem stellvertretenden Vorsitzenden geleitet.

Die Einberufung einer Verwaltungsratssitzung erfolgt spätestens vierundzwanzig Stunden vor Beginn der anberaumten Sitzung durch schriftliche Benachrichtigung aller Verwaltungsratsmitglieder. In dringlichen Fällen kann von der Einhaltung dieser Frist abgesehen werden, sofern die Hintergründe solcher Umstände in der schriftlichen Benachrichtigung über die Einberufung der Sitzung mitgeteilt wurden. Auf eine schriftliche Einberufung kann verzichtet werden, wenn alle Verwaltungsratsmitglieder dem schriftlich oder telegraphisch, durch Telegramm, Telex oder Telefax zustimmen. Hat der Verwaltungsrat durch Beschlussfassung im Voraus einen Plan über die künftig abzuhaltenden Verwaltungsratssitzungen mit Orts- und Zeitangabe aufgestellt, ist eine gesonderte Einladung zu den einzelnen Sitzungen nicht erforderlich.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Ein Verwaltungsratsmitglied kann sich durch ein anderes Verwaltungsratsmitglied vertreten lassen, das dazu durch Brief, Telegramm oder Telefax bevollmächtigt wurde. Ein Verwaltungsratsmitglied kann mehrere Verwaltungsratsmitglieder vertreten.

Schriftliche und von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigte und unterzeichnete Beschlüsse stehen in Verwaltungsratssitzungen gefassten Beschlüssen gleich. Solche Beschlüsse können von jedem Verwaltungsratsmitglied schriftlich, durch Brief, Telegramm, Telefax oder ähnliche Kommunikationsmittel durch Unterzeichnung genehmigt werden. Die schriftlichen Genehmigungen sind dem Beschlussprotokoll beizufügen und dienen als Nachweis der Zustimmung zu dem Beschluss.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden mit einfacher Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden des Verwaltungsrats.

Die Gesellschaft wird grundsätzlich durch die Unterschrift eines Verwaltungsratsmitgliedes rechtsverbindlich verpflichtet.

Ferner kann der Verwaltungsrat Spezialvollmachten an Personen, die nicht notwendigerweise Mitglieder des Verwaltungsrates sein müssen, ausstellen.

Art. 11. Die Sitzungsprotokolle des Verwaltungsrats sind vom Vorsitzenden des Verwaltungsrats oder vom Vorsitzenden der jeweiligen Sitzung und einem weiteren Verwaltungsratsmitglied zu unterzeichnen. Vollmachten sind dem Protokoll anzuheften. Der Vorsitzende des Verwaltungsrats oder zwei Verwaltungsratsmitglieder sind ermächtigt, Kopien oder Auszüge solcher Sitzungsprotokolle zu unterzeichnen.

IV. Kontrolle der Gesellschaftskonten

Art. 12. Die Kontrolle der Jahresabschlüsse wird einem unabhängigen Wirtschaftsprüfer übertragen, der von dem oder den Gesellschafter(n) bzw. der Generalversammlung bestellt wird.

Wirtschaftsprüfer können nur eine Wirtschaftsprüfungsgesellschaft beziehungsweise ein oder mehrere Wirtschaftsprüfer sein, die im Großherzogtum Luxemburg zugelassen sind.

Eine Wiederbestellung des Wirtschaftsprüfers ist möglich.

V. Generalversammlung

Art. 13. Soweit gesetzlich erforderlich, wird jährlich eine Generalversammlung am 10. Dezember um 16.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einladung angegebenen Ort abgehalten. Fällt dieser Tag auf einen Tag, der nicht Bankarbeitstag ist, wird die Generalversammlung am nächsten Bankarbeitstag abgehalten.

Generalversammlungen einschließlich der jährlichen Generalversammlung können auch im Ausland abgehalten werden, wenn der Verwaltungsrat dies aus Gründen der höheren Gewalt beschließt; eine solche Entscheidung ist unanfechtbar.

Art. 14. Von der Einhaltung der gesetzlichen und statutarischen Bestimmungen über die Einberufung von Generalversammlungen kann abgesehen werden, wenn sämtliche Gesellschafter anwesend oder vertreten sind und keiner der Gesellschafter widerspricht.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt per Brief oder Telefax mit einer Frist von zwei Wochen.

Jeder Gesellschafter kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Bevollmächtigten ausüben, der nicht notwendigerweise Gesellschafter sein muss. Soweit das Gesetz nichts anderes vorsieht, gewährt jeder Anteil am Gesellschaftskapital eine Stimme.

Art. 15. Soweit gesetzlich erforderlich, werden die Beschlüsse der Gesellschafter in Generalversammlungen gefasst; in den anderen Fällen werden die Gesellschafter die Beschlüsse durch schriftliche Abstimmung treffen.

Der oder die Gesellschafter bzw. die Generalversammlung der Gesellschafter kann über alle Angelegenheiten der Gesellschaft befinden.

Gesellschafterbeschlüsse werden mit der einfachen Mehrheit der Gesellschafteranteile gefasst, soweit nicht das Gesetz oder diese Satzung eine größere Mehrheit vorsehen. Falls diese Mehrheit bei einer ersten Abstimmung nicht erreicht wurde, kann eine zweite Generalversammlung bzw. Abstimmung durch Einschreibebrief einberufen bzw. getätigt werden. Bei dieser zweiten Generalversammlung bzw. Abstimmung werden die Beschlüsse mit der einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst.

Beschlüsse zu Satzungsänderungen können nur unter Beachtung der gesetzlich vorgesehenen Anforderungen gefasst werden.

Solange die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter hat, übt dieser Gesellschafter alle der Generalversammlung zustehenden Rechte aus.

Art. 16. Der Verwaltungsrat wird am Ende eines jeden Geschäftsjahres ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung gemäß den entsprechenden gesetzlichen Bestimmungen aufstellen.

Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 17. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Oktober eines jeden Jahres und endet am dreißigsten September des darauffolgenden Jahres.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern bzw. der Generalversammlung zur Genehmigung vorgelegt.

Vom Nettogewinn sind fünf Prozent für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden. Diese Verpflichtung ist aufgehoben, wenn und solange die gesetzliche Rücklage zehn Prozent des in Artikel 5 festgesetzten gezeichneten Gesellschaftskapitals, so wie es gegebenenfalls erhöht oder herabgesetzt wurde, erreicht hat.

Über die Zuweisung des restlichen Nettogewinns befinden der oder die Gesellschafter bzw. die jährliche Generalversammlung im Rahmen der gesetzlichen Vorschriften.

VI. Auflösung und Liquidation

Art. 18. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt (die natürliche oder juristische Personen sein können) und die von der Generalversammlung, welche die Auflösung beschlossen hat, unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

VII. Schlussbestimmung

Art. 19. Ergänzend gelten die Bestimmungen des Gesetzes für Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 einschließlich Änderungsgesetzen.

Zeichnung und Einzahlung

Die zwölftausendfünfhundert (12.500) Gesellschaftsanteile wurden alle durch die Erschienene gezeichnet und voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) ab diesem Zeitpunkt der Gesellschaft zur Verfügung steht, so wie es dem unterzeichnenden Notar nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 30. September 2008.

Kosten

Die Kosten, die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, werden auf einen Betrag von ungefähr zweitausend Euro geschätzt.

Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters

Unmittelbar nach Gründung hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- a) Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf 3 (drei) und die der Wirtschaftsprüfer auf 1 (einen) festgelegt.
- b) Zu Verwaltungsratsmitgliedern der Gesellschaft werden auf unbestimmte Zeit ernannt:
 - a. Dr. Aris ARISTIDOU, Bayerische Hypo- und Vereinsbank AG, Managing Director, Königsallee 17, D-40212 Düsseldorf, Deutschland;
 - b. Holger MÖLLER, Directeur, HVB Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg.
 - c. Roberto BORTOLOTTI, Head of Public Authorities & Financial Institutions Origination, UniCredit Markets & Investment Banking, Bayerische Hypo- und Vereinsbank AG, Milan Branch, Via Broletto 16, I-20121 Mailand, Italien.
 - d) Zum Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft wird "Deloitte S.A.", 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, bestellt.
- d) Sitz der Gesellschaft wird 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, sein.

beurkundet, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung von allem Vorstehenden vor der Erschienenen, die dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt ist, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: B. M. MÜLLER, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 2. Juni 2008. Relation: EAC/2008/7304. — Erhalten zweiundsechzig Euro fünfzig Cents (12.500.- zu 0,5 % = 62,50 EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 04. JUNI 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008072034/239/220.

(080081367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Ballini, Pitt & Partners Architectes S.C., Société Civile.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 39, Val St. André.

R.C.S. Luxembourg E 996.

Contrat de cession d'actions

Entre

Madame Sabine WEBER, architecte d'intérieur - architecte, demeurant à L-5232 SANDWEILER, 26, rue Jean Lemmer ci-après dénommé le "Cédant"

et

Monsieur Gilbert BALLINI, architecte, demeurant à L-4351 Esch-sur-Alzette, 6, rue Dr. Philippe Bastian

Monsieur Roger PITT, architecte, demeurant à L-1469 Luxembourg, 44, rue Ermesinde

ci-après dénommé les "Cessionnaires"

Il est exposé ce qui suit:

- 1) Le cédant déclare vendre les parts sociales aux cessionnaires, selon le schéma suivant:
 - a) Le cédant vend 67 parts sociales à Monsieur Gilbert BALLINI, au prix de 67 x 25,- €uros = 1.675,- €uros
 - b) Le cédant vend 67 parts sociales à Monsieur Roger PITT, au prix de 67 x 25,- €uros = 1.675,- €uros.

La répartition des parts sociales de la société civile BALLINI, PITT & PARTNERS ARCHITECTES S.C. sera par conséquent:

	Parts
Roger Pitt	417
Gilbert Ballini	417
Marlies Luy-Rommelfangen	134
Marc Oswald	134
Magnus Koerfer	134
Zakaria Majdouline	134
	1370

au prix de 25,- € par part sociale.

1370 parts sociales x 25,- € = 34.250,- €uros.

M. Gilbert BALLINI verse la somme de 1.675,- €, à Mme Sabine WEBER, auprès du compte Nr. IBAN LU72 0023 1554 7992 0000 (prix pour 67 parts).

M. Roger PITT verse la somme de 1.675,- €, à Mme Sabine WEBER, auprès du compte Nr. IBAN LU72 0023 1554 7992 0000 (prix pour 67 parts).

Fait à Luxembourg, en trois originaux, chacune des parties reconnaissant avoir reçu le sien, le 28.04.2008.

Sabine WEBER / Gilbert BALLINI / Roger PITT

Le Cédant / Le Cessionnaire / Le Cessionnaire

Référence de publication: 2008072100/9039/40.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00188. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Baie Placements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 139.017.

— STATUTES

In the year two thousand and eight, on the thirtieth of April.

Before us Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, (Grand-Duchy of Luxembourg),

APPEARED:

National Westminster Bank Plc, a public limited liability company constituted under the laws of Great-Britain, having its registered office at 135 Bishopsgate, London EC2M 3UR, registered with Companies House of Cardiff under number 00929027,

here represented by Sabine HINZ, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such mandatory, acting in her said capacity, has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company with limited liability (société à responsabilité limitée), which he declares to establish as follows:

Art. 1. The above named party and all persons and entities who may become shareholders ("associés") in future, hereby form a company (the "Company") with limited liability which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by these articles.

Art. 2. The corporate business purpose of the Company is:

- the issuance of shares ("parts sociaux") to National Westminster Bank Plc;
- the acquisition of a portfolio of high grade government debt securities;
- the issue of one or several profit participating note(s) to Aqua Holdings S.à r.l.;
- the entering into one or several credit default swap(s) with Aqua Holdings S.à r.l.;

- the placing of deposits with The Royal Bank of Scotland plc and National Westminster Bank Plc;
- the guaranteeing of the obligations of Aqua Holdings S.à r.l. and the receiving of a counter-indemnity from Aqua Holdings S.à r.l.;
- the granting of security over the Company's assets to The Royal Bank of Scotland plc (as security trustee) in order to secure obligations of itself and of Aqua Holdings S.à r.l.;
- the entering into one or several domiciliation and administrative services agreement(s).

The Company may carry out any transactions, whether commercial or financial which are directly or indirectly connected with its corporate object at the exclusion of any banking activity.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of the above purposes.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period. The formation is to be effective as from today's date.

Art. 4. The company's denomination shall be "Baie Placements S.à r.l.".

Art. 5. The registered office is situated in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg following approval by the shareholders in extraordinary general meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 6. The company's corporate capital is set at ten thousand Pounds Sterling (£ 10,000.-), represented by ten thousand (10,000) shares of one Pound Sterling (£ 1.-) each.

Art. 7. The Company's shares are freely transferable between shareholders, but may not be acquired by the Company in the course of a redemption.

They may only be disposed of to new shareholders following the passing of a resolution of the shareholders in general meeting, approved by a majority amounting to three-quarters of the corporate capital.

Art. 8. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 9. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge over the assets or documents of the Company, save in connection with any enforcement of the security referred to in its corporate object.

Art. 10. The Company is managed by a board of managers ("gérants") consisting of three managers, appointed by the shareholders. All of the managers shall be resident in Luxembourg for Luxembourg tax purposes. The term of the managers and their remuneration are fixed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders has the power to remove managers with one month's notice provided that a manager who is resident in Luxembourg for Luxembourg tax purposes is appointed to replace the manager who has been removed.

In dealing with third parties, the managers have most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform or authorize any acts or operations connected with its object.

Meetings of the board of managers are validly held if all three managers are physically present in Luxembourg or represented by another manager being physically present in Luxembourg; however, the participation by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another is equivalent to a participation in person at such meeting, provided that the person participating through the above means is physically present in Luxembourg.

Decisions of the board of managers are only valid if taken by unanimous consent of all three managers. Written resolutions signed by the managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies thereof and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

The Company is bound by the joint signature of all three managers or the signature(s) of any person(s) to whom such signatory authority has been delegated by decision of the board of managers.

Art. 11. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 12. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 13. The Company's financial year commences on the 1st of October and ends on the 30th of September of the next year.

Art. 14. Each year on the 30th of September, the books are closed and the managers prepare an inventory including an estimate of the value of the Company's assets and liabilities as well as the financial statements.

Art. 15. Each shareholder may inspect the above inventory and the financial statements at the Company's registered office.

Art. 16. The amount stated in the annual inventory, after deduction of general expenses, amortisation and other expenses represents the net profit.

Five per cent (5%) of the net profit is set aside to be put into a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital. The balance may be used freely by the shareholders. Interim dividends may be distributed by the managers by observing the terms and conditions under the applicable law and these articles.

Art. 17. At the time of the winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, who may be shareholders, and who are appointed by the shareholders who will lay down their powers and remuneration.

Art. 18. The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles.

Subscription

The articles of association having thus been established, the appearing party declares to subscribe the whole capital as follows:

	shares
- National Westminster Bank Plc	10,000
TOTAL	10,000

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of ten thousand Pounds Sterling (£ 10,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Declaration

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the Luxembourg Companies Act of August 10, 1915 as amended are satisfied.

Special dispositions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation and shall terminate on 30th of September 2008.

Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

For tax registration purposes, the share capital is estimated at EUR 12,697.60 (exchange rate (median price) on April 30, 2008: £ 1.- = EUR 1.26976).

Decisions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named sole shareholder took the following resolutions:

1. The Company is to have three managers.

2. The following persons are appointed as managers:

- Johan DEJANS, director, born in Aarschot (Belgium) on 17 November 1966, with professional address at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

- Matthias MAERTENS, director, born in Bonn (Federal Republic of Germany) on 25 November 1959 with professional address at 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange - Luxembourg;

- Véronique GILLET, director, born in Arlon (Belgium) on 18 October 1961 with professional address at 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange - Luxembourg.

3. The mandates of the managers shall be valid until the annual general meeting resolving on the accounts for the period ending 30 September 2008.

4. The registered office is to be situated in Luxembourg at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing mandatory, the present incorporation deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the mandatory, known to the notary, by surname, first name, civil status and residence, the said mandatory signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente avril.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

National Westminster Bank Plc, une société à responsabilité limitée publique de droit britannique, avec siège social à 135 Bishopsgate, London EC2M 3UR, inscrite au Companies House de Cardiff sous le numéro 00929027,

ici représentée par M^e Sabine HINZ, avocat à la Cour, professionnellement demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agisse, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare par le présent acte, constituée:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») par la partie précitée ainsi que par toutes personnes ou entités susceptibles de devenir associés à l'avenir, laquelle société sera soumise à la législation en vigueur pour de telles entités ainsi qu'aux présents statuts de la société.

Art. 2. L'objet social de la Société est le suivant:

- Emettre des parts sociales à National Westminster Bank Plc;
- Acquérir un portefeuille de titres de créances gouvernementales de haut niveau;
- Emettre un ou plusieurs instruments de participation aux profits à Aqua Holdings S.à r.l.;
- Entrer dans un ou plusieurs credit default swaps avec Aqua Holdings S.à r.l.;
- Placer des dépôts auprès de The Royal Bank of Scotland plc et de National Westminster Bank Plc;
- Garantir les obligations de Aqua Holdings S.à r.l. et percevoir une contre-indemnité de la part de Aqua Holdings S.à r.l.;
- Accorder une sûreté sur les actifs de la Société à The Royal Bank of Scotland plc (en qualité de fiduciaire) afin de garantir les obligations de Aqua Holdings S.à r.l.
- S'engager dans un ou plusieurs accords de services administratifs et de domiciliation.

La Société pourra effectuer toutes opérations, qu'elles soient de nature commerciale ou financière, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social à l'exclusion de toute activité bancaire.

De manière générale, la Société pourra effectuer toutes transactions commerciales, industrielles ou financières qui seront jugées opportunes dans l'accomplissement et la mise en valeur des objets sociaux mentionnés ci-dessus.

Art. 3. La Société est constituée pour une période de durée indéterminée. La constitution est effective à compter de la date du présent acte.

Art. 4. La Société est formée sous la dénomination «Baie Placements S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg suivant accord des associés réunis en assemblée générale extraordinaire.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera luxembourgeoise.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à dix mille Livre Sterling (£ 10.000,-), représenté par dix mille (10.000) parts sociales de une Livre Sterling (£ 1,-) chacune.

Art. 7. Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre associés, mais ne peuvent cependant être acquises par la Société au cours de rachat.

Ces parts sociales ne peuvent être écoules auprès de nouveaux associés que sur résolution approuvée par les associés réunis en assemblée générale et à une majorité représentant trois-quarts du capital social.

Art. 8. Le décès, la suspension des droits civiques, l'insolvabilité ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la liquidation de la Société.

Art. 9. Ni les créateurs ni les ayants droits ne peuvent pour quelque raison que ce soit, assigner les actifs ou les documents de la Société, sauf dans l'exécution de sûreté telle que décrite dans l'objet social.

Art. 10. La Société est administrée par un conseil de gérance se composant de trois gérants nommés par les associés. Tous les gérants doivent être résidents au Luxembourg pour des raisons de fiscalité luxembourgeoise. Le mandat des gérants ainsi que leur rémunération seront fixés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés détient le pouvoir de révocation des gérants avec un préavis d'une période d'un mois, pour autant que suite à la révocation le gérant remplaçant est résident au Luxembourg pour des raisons de fiscalité luxembourgeoise.

Les gérants détiennent en toutes circonstances, les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans ses rapports avec des tiers, et pour effectuer ou autoriser tous actes ou toutes transactions se rapportant à son objet social.

Les réunions du conseil de gérance se tiennent valablement si les trois gérants sont physiquement présents au Luxembourg ou représentés par un autre gérant physiquement présent au Luxembourg. Cependant, la participation par téléphone ou par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes participant à la réunion de s'entendre, équivaut à une participation à la réunion en personne, pour autant que la personne participant par l'un de ces moyens précités se trouve physiquement au Luxembourg.

Les décisions du conseil de gérance ne sont valablement passées que sur accord unanime des trois gérants. Les résolutions écrites signées par les gérants seront de validité et d'efficacité égale à celles passées lors d'une réunion dûment notifiée et tenue. Les signatures pourront figurer sur un document unique ou sur des copies multiples de ce dernier et pourront se présenter sous forme de lettre, de facsimile ou de communication similaire.

La Société est engagée par les signatures conjointes des trois gérants ou par la (les) signature(s) de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) ce pouvoir de signature a été conféré par décision du conseil de gérance.

Art. 11. Les gérants n'assument, en raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle pour ce qui est des engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Il s'agit simplement d'agents autorisés dont la responsabilité se limite uniquement à l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Tout associé pourra participer aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts sociales détenues par ce dernier.

Tout associé détient des droits de vote proportionnels à sa participation. Tout associé pourra nommer un mandataire pour que ce dernier le représente lors des réunions.

Art. 13. L'exercice social de la Société débute le premier octobre et se termine le trente septembre de l'année suivante.

Art. 14. Chaque année, le trente septembre, les comptes sont clôturés et les gérants préparent un inventaire qui comprend une estimation de la valeur des actifs et du passif de la Société ainsi que le bilan financier.

Art. 15. Tout associé pourra examiner l'inventaire ci-dessus ainsi que les bilans financiers au siège social de la Société.

Art. 16. Le montant figurant sur l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des amortissements et des autres dépenses, constitue le bénéfice net.

Cinq pourcent (5%) du bénéfice net est prélevé et affecté au fonds de réserve légale, jusqu'à ce que ce fonds de réserve s'élève à dix pourcent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés. Des acomptes sur dividendes peuvent être versés par les gérants, en conformité aux conditions de la législation en vigueur et des présents statuts.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, qui sont nommés par les associés qui en déterminent les pouvoirs et la rémunération.

Art. 18. Les associés s'en référeront aux dispositions légales partout où il n'y aura pas été dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital ainsi qu'il suit:

	parts sociales
- National Westminster Bank Plc	10.000
TOTAL	10.000

Toutes les parts sociales ont été libérées à cent pourcent (100%) par versement en espèce, de sorte qu'un montant de dix mille Livre Sterling (£ 10.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, preuve ayant été donnée au notaire instrumentant.

Declaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions précises de l'article 183 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les Société ainsi que ses modifications sont remplies.

Dispositions spéciales

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le trente septembre 2008.

74429

Dépenses

Le montant approximatif des coûts, frais, rémunérations ou charges de toute nature quelconque, encourus par la Société et à la charge de celle-ci du chef de sa constitution sont évalués approximativement à mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à EUR 12.697,60 (taux de change (median price) du 30 avril 2008: £ 1,- = EUR 1,26976).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique pré-qualifié a pris les résolutions suivantes:

1. La Société sera administrée par trois gérants.
2. Les personnes suivantes sont nommées au poste de gérant:
 - Johan DEJANS, gérant, né à Aarschot (Belgique) le 17 novembre 1966, demeurant professionnellement au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;
 - Matthias MAERTENS, gérant, né à Bonn (République fédérale d'Allemagne), le 25 novembre 1959, demeurant professionnellement au 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange - Luxembourg;
 - Véronique GILLET, gérante, née à Arlon (Belgique) le 18 octobre 1961 demeurant professionnellement au 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange - Luxembourg.
3. Les mandats des gérants resteront valides jusqu'à l'assemblée générale statuant sur la comptabilité pour l'exercice de l'année se terminant le 30 septembre 2008.
4. Le siège social de la Société est situé à Luxembourg, au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Declaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente, qu'à la requête du comparant pré-qualifié, le présent acte de constitution est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en langue française; à la demande de ce même individu, en cas de litige entre la version anglaise et la version française, c'est la version anglaise qui prévaudra.

En foi de quoi, le présent acte notarié est rédigé et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présents.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Hinz, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 14 mai 2008, LAC/2008/29401. - Reçu soixante-trois euros vingt-huit cents à 0,5%: 63,28 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 mai 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008071990/202/273.

(080081726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Menuiserie Kraemer S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9353 Bettendorf, 8, Fraeschehaass.

R.C.S. Luxembourg B 94.636.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008071813/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08560. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Ballini, Pitt & Partners Architectes S.C., Société Civile.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 39, Val St. André.

R.C.S. Luxembourg E 996.

—
Contrat de cession d'actions

Entre

Monsieur Gilbert BALLINI, architecte, demeurant à L-4351 Esch-sur-Alzette, 6, rue Dr. Philippe Bastian

Monsieur Roger PITT, architecte, demeurant à L-1469 Luxembourg, 44, rue Ermesinde

Ci-après dénommé les "Cédants"

Et

Madame Marlies LUY, architecte d'intérieur - architecte, demeurant à L-1128 Luxembourg, 37, Val St. André

Monsieur Claude BALLINI, étudiant, demeurant à L-4351 Esch-sur-Alzette, 6, rue Dr. Philippe Bastian

ci-après dénommé les "Cessionnaires"

Il est exposé ce qui suit:

1) Les cédants déclarent vendre les parts sociales aux cessionnaires

a) Le cédant Monsieur Gilbert BALLINI, vend 66 parts sociales à au prix de $66 \times 25,-$ €uros = 1.650,- €uros à Madame Marlies LUY

b) Le cédant Monsieur Gilbert BALLINI, vend 1 part sociale à au prix de $1 \times 25,-$ €uros = 25,- €uros à Monsieur Claude BALLINI

c) Le cédant Monsieur Roger PITT vend 67 parts sociales à au prix de $67 \times 25,-$ €uros = 1.675,- €uros à Madame Marlies LUY

2) La répartition des parts sociales:

	Parts
Roger Pitt	350
Gilbert Ballini	350
Marlies Luy-Rommelfangen	267
Marc Oswald	134
Magnus Koerfer	134
Zakaria Majdouline	134
Claude Ballini	1
	<hr/> 1370

au prix de 25,- € par part sociale.

1370 parts sociales $\times 25,-$ € = 34.250,- €uros.

Mme Marlies LUY verse la somme de 1650,- €, à M. Gilbert Ballini, auprès du compte Nr. IBAN LU48 0030 0782 7631 0000 (prix pour 66 parts).

M. Claude Ballini verse la somme de 25,- €, à M. Gilbert Ballini, auprès du compte Nr. IBAN LU48 0030 0782 7631 0000 (prix pour 1 part).

Mme Marlies LUY verse la somme de 1650,- €, à M. Roger Pitt, auprès du compte Nr. LU50 0030 0782 7530 0000 (prix pour 67parts).

Fait à Luxembourg, en quatre originaux, chacune des parties reconnaissant avoir reçu le sien, le 28 avril 2008.

G. BALLINI / R. PITT

Cédant / Cédant

M. LUY / C. BALLINI

Cessionnaire / Cessionnaire

Référence de publication: 2008072101/9039/49.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00185. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Pipers Overseas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 139.008.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-third of May.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Appeared:

1.- The company WIBARKS MANAGEMENT CORP., with registered office at 53 E Urbanizacion Marbella, MMG Tower Piso 16, Panama-City (Republic of Panama);

2.- The company SCOPE CONSULTANTS LTD, with registered office at Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola (British Virgin Islands).

Represented by Sabrina LEPOMME, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a "société anonyme" which they declared to organize among themselves.

By-Laws

Chapter I.- Name, registered office, object, duration

Art. 1. Form, Name.

1.1. A Luxembourg corporation (stock company "société anonyme") is governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and by the present Articles.

1.2. The Corporation exists under the firm name of "PIPERS OVERSEAS S.A.".

Art. 2. Registered Office.

2.1. The Corporation has its Registered Office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorized to change the address of the Corporation inside the municipality of the Corporation's corporate seat.

2.2. The Board of Directors has the right to set up subsidiaries, agencies or branch offices either within or outside the Grand-Duchy of Luxembourg.

2.3. Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the Registered Office or communications with abroad, the Registered Office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Corporation's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg corporation. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

Art. 3. Object.

3.1. The Corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

3.2. The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 4. Duration. The Corporation is formed for an unlimited period.

Chapter II.- Capital

Art. 5. Corporate Capital. The subscribed corporate capital is set at EUR 31.000,- (thirty-one thousand Euros), divided into 100 (one hundred) without par value.

Art. 6. Modification of Corporate Capital.

6.1. The subscribed capital of the Corporation may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Incorporation.

6.2. The Corporation can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

Art. 7. Payments. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription will be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid.

Art. 8. Shares. The shares are on bearer form.

Art. 9. Transfer of Shares. There exist no restrictions about transactions or transfer of shares of the Corporation.

Chapter III.- Directors, board of directors, statutory auditors

Art. 10. Board of Directors.

10.1. The Corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

10.2. The Directors are nominated by the annual General Meeting for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the General Meeting.

10.3. In the event of vacancy of a member of the Board of Directors nominated by the general meeting because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus nominated may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders which will be requested to ratify such nomination.

Art. 11. Meetings of the Board of Directors.

11.1. The Board of Directors elects a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first General Meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, his place will be taken by election among directors present at the meeting.

11.2. The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any two directors.

11.3. The Board can only validly debate and take decision if a majority of its members is present or represented by proxies. All decision by the Board shall require a simple majority. In the event of a tied vote, the Chairman of the meeting has a casting vote.

11.4. The directors may cast their votes by circular resolution. They may cast their votes by letter, facsimile, cable or telex, the latter confirmed by letter.

11.5. The minutes of the meeting of the Board of Directors shall be signed by all the Directors having assisted at the debates. Extracts shall be certified by the Chairman of the board or by any two directors.

Art. 12. General Powers of the Board of Directors. Full and exclusive powers for the administration and management of the Corporation are vested in the Board of Directors, which alone is competent to determine all matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles.

Art. 13. Delegation of Powers.

13.1. The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the Corporation's business, understood in its widest sense, to directors or to third persons who need not be shareholders.

13.2. Delegation of day-to-day management to a member of the Board is subject to previous authorization by the General Meeting of shareholders.

13.3. The first daily manager may be appointed by the first General Meeting of shareholders.

Art. 14. Representation of the Corporation. Towards third parties, the Corporation is in all circumstances represented in the bounds laid down by its purposes by any two directors or by delegates of the Board acting within the limits of their powers.

Art. 15. Statutory Auditor.

15.1. The Corporation is supervised by one or more statutory auditors, who are appointed by the General Meeting.

15.2. The duration of the term of office of a statutory auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed periods of six years, renewable.

Chapter IV.- General meeting

Art. 16. Powers of the General Meeting.

16.1. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the Corporation.

16.2. Unless otherwise provided by law, all decisions shall be taken by the simple majority of the votes cast.

Art. 17. Place and Date of the Annual General Meeting. The annual General Meeting is held in the City of Luxembourg, at the place specified in the notice convening the meeting at the third Thursday of the month of May at 4.00 p.m.

Art. 18. Other General Meetings. The Board of Directors or the statutory auditors may convene other General Meetings. They must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the Corporation's capital.

Art. 19. Votes. Each share is entitled to one vote.

Chapter V.- Business year, distribution of profits

Art. 20. Business Year.

20.1. The business year of the Corporation begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

20.2. The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Corporation at least one month before the annual General Meeting to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

Art. 21. Distribution of Profits.

21.1. Every year at least five per cent of the net profits will be allocated to the legal reserve account. This allocation will be no longer necessary when and as long as such legal reserve amounts to one tenth of the capital of the Corporation.

21.2. Subject to the paragraph above, the General Meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

21.3. The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VI.- Dissolution, liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation.

22.1. The Corporation may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of these Articles of Incorporation.

22.2. Should the Corporation be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting of shareholders.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 23. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

Transitory measures

The first financial year has begun at the date of the incorporation and shall finished at 31st of December 2008.

The first annual General Meeting shall be held in 2009.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the 100 (one hundred) shares as follows:

1.- WILBARKS MANAGEMENT CORP.	99 shares
2.- SCOPE CONSULTANTS LTD.	1 share
Total:	100 shares

All these shares have been fully paid in, so that the sum of EUR 31.000,- (thirty-one thousand Euros) is forthwith at the free disposal of the Corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about thousand eight hundred Euros.

First extraordinary general meeting

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

- 1.- The Corporation's address is fixed at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.
- 2.- The following have been elected as directors, their assignment expiring on occasion of the annual general meeting to be held in 2013:

- a) Mr Herbert GROSSMANN, "docteur en droit", residing at 75, rue des Romains, L-2443 Senningerberg;
- b) Mr Dominique FONTAINE, employee, residing at 53, square de la Lys, Boîte 7, B-6700 Arlon (Belgium);
- c) Mr Pierre GOFFINET, employee, residing professionally at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

3.- The following has been appointed as statutory auditor for the same period:
the company STRATEGO INTERNATIONAL S.à R.L., with registered office at L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

4.- The extraordinary general meeting of shareholders authorizes the Board of Directors to delegate the daily management of the business of the corporation to one or more of its directors.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société WILBARKS MANAGEMENT CORP., ayant son siège social à 53 E Urbanizacion Marbella, MMG Tower Piso 16, Panama-City (République de Panama);

2.- La société SCOPE CONSULTANTS LTD, ayant son siège social à Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola (British Virgin Islands).

Ici représentées par Sabrina LEPOMME, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination, siège, objet, durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination.

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination "PIPERS OVERSEAS S.A.".

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet.

3.1. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques, financières, mobilières et immobilières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), divisé en 100 (cent) actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 6. Modification du capital social.

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions. Les actions sont au porteur.

Art. 9. Cession d'actions. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III.- Administration, direction, surveillance

Art. 10. Conseil d'administration.

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration.

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.5. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes.

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Le mandat est renouvelable.

Titre IV.- Assemblée Générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième jeudi du mois de mai à 16.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes. Chaque action donne droit à une voix.

Titre V.- Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale.

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices.

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, liquidation

Art. 22. Dissolution, liquidation.

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Disposition générale

Art. 23. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2009.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 100 (cent) actions comme suit:

1.- WILBARKS MANAGEMENT CORP.	99 actions
2.- SCOPE CONSULTANTS LTD	1 action
TOTAL:	100 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille huit cents Euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2013:
 - Mr Herbert GROSSMANN, docteur en droit, demeurant à 75, rue des Romains, L-2443 Senningerberg;
 - Mr Dominique FONTAINE, employé privé, demeurant à 53, square de la Lys, Boîte 7, B-6700 Arlon (Belgique);
 - Mr Pierre GOFFINET, employé privé, demeurant professionnellement à 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période:

la société STRATEGO INTERNATIONAL S.à R.L., ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

4.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. LEPOMME, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mai 2008. Relation: LAC/2008/21409. - Reçu à 0,5 %: cent cinquante cinq euros (155 €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 MAI 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008072007/211/327.

(080081643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Koffour S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.086.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Pour KOFFOUR S.A., société anonyme

Experta Luxembourg, société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2008072070/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08472. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

German Retail Fundco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.686.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 mai 2008.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2008072105/202/12.

(080081223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

German Retail Fundco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.686.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 mai 2008.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2008072104/202/12.

(080081198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Style-Coiffure s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 47, rue Arthur Herchen.

R.C.S. Luxembourg B 17.597.

Le siège de la société Style Coiffure Sarl n° fiscal 1980 2401 100 a été transféré à l'adresse privée de Madame Beirig à savoir: 47, rue Arthur Herchen L-1727 Luxembourg et ce à partir du 1^{er} mai 2008.

Differdange, le 6 juin 2008.

Bureau de Comptabilité Frantzen Sàrl
24, rue Pierre Martin, L-4622 DIFFERDANGE

Signature

Référence de publication: 2008072088/5063/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01988. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Libertim Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 70.611.

Suite à une décision du Conseil d'Administration de la société à responsabilité limitée Libertim Luxembourg S.A. (la "Société"), le siège social de la société a été transféré au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2008.

Luxembourg, le 5 juin 2008.

Pour et en faveur de la Société

Alexandra Dimitrijevic

Référence de publication: 2008072096/9055/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01795. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

LB LUX RE Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.451.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 juin 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître Jean SECKLER, notaire

Par délégation Monique GOERES

Référence de publication: 2008072124/231/14.

(080081435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Ways & Freytag Ingenieurbau AG Niederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.514.

Auszug der Entscheidung des gesetzlichen Vertreters der Niederlassung in Luxemburg

Der Unterzeichnende, ständiger Vertreter der Niederlassung, beschliesst den Sitz der Niederlassung mit Wirkung vom 1. Januar 2008

von L-6630 Wasserbillig, 42, Grand-rue, nach L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, zu verlegen.

Luxemburg, den 27. Mai 2008.

Für die Richtigkeit des Auszugs

Unterschrift

Référence de publication: 2008072093/534/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00193. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

NMK Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 94.496.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme NMK INVEST S.A. tenue extraordinairement en date du 8 mai 2008 à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Conseil d'administration:

Simon Baker
Dawn Shand
Roy Nordin

Commissaire aux comptes:

Cardinal Trustees Limited
9, Pelican Drive, Columbus Centre, Road Town (Tortola), Iles Vierges Britanniques

Pour extrait conforme
S. W. BAKER

Administrateur

Référence de publication: 2008072098/4642/24.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04427. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

WB International Holdings VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 199.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 122.729.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés datée du 31 mars 2008

L'Assemblée générale a décidé de prendre les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission avec effet au 31 mars 2008 de:
 - Mrs Catherine Koch, gérant B
 - de nommer comme nouveau gérant B de la société, avec effet au 31 mars 2008 pour une durée illimitée:
 - Mr Kemba Raphaël Tshilumba, ayant pour adresse professionnelle 33, avenue Monterey L-2163 Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2008.

Pour WB International Holdings VII S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008072099/1005/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00724. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

German Retail Fundco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 127.686.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 mai 2008.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2008072106/202/12.

(080081267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Campus Europae asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-5374 Münsbach, 31, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg F 1.034.

—
DISSOLUTION

Extrait de la décision des associés tenue le 14 avril 2008 au siège de la société

Les associés confirment, à l'unanimité, la fermeture effective de l'association luxembourgeoise à savoir CAMPUS EUROPAE A.S.B.L. Conformément à l'article 23 des statuts, l'actif et le passif seront attribués à EUROPEAN UNIVERSITY FOUNDATION-CAMPUS EUROPAE.

EUROPEAN UNIVERSITY FOUNDATION-CAMPUS EUROPAE reprendra toutes les dettes et dépenses qui pourraient survenir après la clôture de l'association.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

INITIATIVE CAMPUS EUROPAE LUXEMBURG A.S.B.L.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008072178/780/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01289. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

New Europe Property Holdings (Luxembourg) 2005 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 112.548.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 25 mars 2008

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Madame Johanna VAN OORT de son poste de Gérante de la société avec effet au 31 mars 2008.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme M. Alain HEINZ, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, au poste de Gérant de la société avec effet au 31 mars 2008.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008072183/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00457. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

PATRIZIA Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.906.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 51298 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

74441

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008071892/211/11.

(080080483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Polish Delta Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.015.

—
EXTRAIT

Il résulte de la cession de parts intervenue en date du 7 mai 2008 que:

- la société PEF V Investments Holdings S.à r.l., ayant son siège social à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a cédé les 31.000 parts sociales qu'elle détenait dans la société POLISH DELTA GROUP S.à r.l., ayant son siège social à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, à POLISH ENTERPRISE FUND VI, L.P., ayant son siège social à PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman.

Suite à cette cession, le capital social de la société POLISH DELTA GROUP S.à r.l. est détenu comme suit:

- POLISH ENTERPRISE FUND VI, L.P., ayant son siège social à PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman: 31.000 parts sociales

La cession de parts a été dûment notifiée à POLISH DELTA GROUP S.à r.l. en date du 7 mai 2008, qui l'a acceptée.

Luxembourg, le 14 mai 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008072177/534/23.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05610. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

ZA Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 129.025.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 juin 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître Jean SECKLER, notaire

Par délégation Monique GOERES

Référence de publication: 2008072122/231/14.

(080081350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Fordale Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 139.005.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-third of May.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Appeared:

1.- The company WIBARKS MANAGEMENT CORP., with registered office at 53 E Urbanizacion Marbella, MMG Tower Piso 16, Panama-City (Republic of Panama);

2.- The company SCOPE CONSULTANTS LTD, with registered office at Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola (British Virgin Islands).

Represented by Sabrina LEPOMME, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a "société anonyme" which they declared to organize among themselves.

By-Laws

Chapter I.- Name, registered office, object, duration

Art. 1. Form, Name.

1.1. A Luxembourg corporation (stock company "société anonyme") is governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and by the present Articles.

1.2. The Corporation exists under the firm name of "FORDALE FINANCE S.A.".

Art. 2. Registered Office.

2.1. The Corporation has its Registered Office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorized to change the address of the Corporation inside the municipality of the Corporation's corporate seat.

2.2. The Board of Directors has the right to set up subsidiaries, agencies or branch offices either within or outside the Grand-Duchy of Luxembourg.

2.3. Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the Registered Office or communications with abroad, the Registered Office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Corporation's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg corporation. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

Art. 3. Object.

3.1. The Corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

3.2. The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 4. Duration. The Corporation is formed for an unlimited period.

Chapter II.- Capital

Art. 5. Corporate Capital. The subscribed corporate capital is set at EUR 31.000,- (thirty-one thousand Euros), divided into 100 (one hundred) without par value.

Art. 6. Modification of Corporate Capital.

6.1. The subscribed capital of the Corporation may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Incorporation.

6.2. The Corporation can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

Art. 7. Payments. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription will be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid.

Art. 8. Shares. The shares are on bearer form.

Art. 9. Transfer of Shares. There exist no restrictions about transactions or transfer of shares of the Corporation.

Chapter III.- Directors, board of directors, statutory auditors

Art. 10. Board of Directors.

10.1. The Corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

10.2. The Directors are nominated by the annual General Meeting for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the General Meeting.

10.3. In the event of vacancy of a member of the Board of Directors nominated by the general meeting because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus nominated may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders which will be requested to ratify such nomination.

Art. 11. Meetings of the Board of Directors.

11.1. The Board of Directors elects a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first General Meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, his place will be taken by election among directors present at the meeting.

11.2. The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any two directors.

11.3. The Board can only validly debate and take decision if a majority of its members is present or represented by proxies. All decision by the Board shall require a simple majority. In the event of a tied vote, the Chairman of the meeting has a casting vote.

11.4. The directors may cast their votes by circular resolution. They may cast their votes by letter, facsimile, cable or telex, the latter confirmed by letter.

11.5. The minutes of the meeting of the Board of Directors shall be signed by all the Directors having assisted at the debates. Extracts shall be certified by the Chairman of the board or by any two directors.

Art. 12. General Powers of the Board of Directors. Full and exclusive powers for the administration and management of the Corporation are vested in the Board of Directors, which alone is competent to determine all matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles.

Art. 13. Delegation of Powers.

13.1. The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the Corporation's business, understood in its widest sense, to directors or to third persons who need not be shareholders.

13.2. Delegation of day-to-day management to a member of the Board is subject to previous authorization by the General Meeting of shareholders.

13.3. The first daily manager may be appointed by the first General Meeting of shareholders.

Art. 14. Representation of the Corporation. Towards third parties, the Corporation is in all circumstances represented in the bounds laid down by its purposes by any two directors or by delegates of the Board acting within the limits of their powers.

Art. 15. Statutory Auditor.

15.1. The Corporation is supervised by one or more statutory auditors, who are appointed by the General Meeting.

15.2. The duration of the term of office of a statutory auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed periods of six years, renewable.

Chapter IV.- General meeting

Art. 16. Powers of the General Meeting.

16.1. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the Corporation.

16.2. Unless otherwise provided by law, all decisions shall be taken by the simple majority of the votes cast.

Art. 17. Place and Date of the Annual General Meeting. The annual General Meeting is held in the City of Luxembourg, at the place specified in the notice convening the meeting at the third Thursday of the month of May at 9.00 a.m.

Art. 18. Other General Meetings. The Board of Directors or the statutory auditors may convene other General Meetings. They must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the Corporation's capital.

Art. 19. Votes. Each share is entitled to one vote.

Chapter V.- Business year, distribution of profits

Art. 20. Business Year.

20.1. The business year of the Corporation begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

20.2. The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Corporation at least one month before the annual General Meeting to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

Art. 21. Distribution of Profits.

21.1. Every year at least five per cent of the net profits will be allocated to the legal reserve account. This allocation will be no longer necessary when and as long as such legal reserve amounts to one tenth of the capital of the Corporation.

21.2. Subject to the paragraph above, the General Meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

21.3. The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VI.- Dissolution, liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation.

22.1. The Corporation may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of these Articles of Incorporation.

22.2. Should the Corporation be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting of shareholders.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 23. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

Transitory measures

The first financial year has begun at the date of the incorporation and shall finished at 31st of December 2008.

The first annual General Meeting shall be held in 2009.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the 100 (one hundred) shares as follows:

1.- WILBARKS MANAGEMENT CORP.	99 shares
2.- SCOPE CONSULTANTS LTD.	1 share
Total:	100 shares

All these shares have been fully paid in, so that the sum of EUR 31.000,- (thirty-one thousand Euros) is forthwith at the free disposal of the Corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about thousand eight hundred Euros.

First extraordinary general meeting

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

- 1.- The Corporation's address is fixed at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.
- 2.- The following have been elected as directors, their assignment expiring on occasion of the annual general meeting to be held in 2013:
 - a) Mr Herbert GROSSMANN, "docteur en droit", residing at 75, rue des Romains, L-2443 Senningerberg;
 - b) Mr Dominique FONTAINE, employee, residing at 53, square de la Lys, Boîte 7, B-6700 Arlon (Belgium);
 - c) Mr Pierre GOFFINET, employee, residing professionally at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor for the same period:
the company STRATEGO INTERNATIONAL S.à R.L., with registered office at L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
- 4.- The extraordinary general meeting of shareholders authorizes the Board of Directors to delegate the daily management of the business of the corporation to one or more of its directors.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le vingt-trois mai.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société WILBARKS MANAGEMENT CORP., ayant son siège social à 53 E Urbanizacion Marbella, MMG Tower Piso 16, Panama-City (République de Panama);

2.- La société SCOPE CONSULTANTS LTD, ayant son siège social à Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola (British Virgin Islands).

Ici représentées par Sabrina LEPOMME, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination, siège, objet, durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination.

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination "FORDALE FINANCE S.A."

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet.

3.1. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques, financières, mobilières et immobilières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), divisé en 100 (cent) actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 6. Modification du capital social.

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions. Les actions sont au porteur.

Art. 9. Cession d'actions. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III.- Administration, direction, surveillance

Art. 10. Conseil d'administration.

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration.

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.5. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes.

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Le mandat est renouvelable.

Titre IV.- Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième jeudi du mois de mai à 9.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes. Chaque action donne droit à une voix.

Titre V.- Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale.

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices.

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, liquidation

Art. 22. Dissolution, liquidation.

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Disposition générale

Art. 23. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2009.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 100 (cent) actions comme suit:

1.- WILBARKS MANAGEMENT CORP.	99 actions
2.- SCOPE CONSULTANTS LTD	1 action
TOTAL:	100 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille huit cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2013:
 - Mr Herbert GROSSMANN, docteur en droit, demeurant à 75, rue des Romains, L-2443 Senningerberg;
 - Mr Dominique FONTAINE, employé privé, demeurant à 53, Square de la Lys, Boîte 7, B-6700 Arlon (Belgique);
 - Mr Pierre GOFFINET, employé privé, demeurant professionnellement à 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période:

la société STRATEGO INTERNATIONAL S.à R.L., ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

4.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. LEPOMME, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mai 2008. Relation: LAC/2008/21408. - Reçu à 0,5 %: cent cinquante cinq euros (155 €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008072010/211/327.

(080081607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Lastra Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 85.572.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale en date du 10 mars 2008

Troisième résolution

L'Assemblée Générale prend note du transfert de siège social de l'Associé, Enceladus Investments S.à r.l., du 9b, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet depuis le 24 avril 2006.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008072185/587/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00453. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Lingupedia Investments S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 135.997.

—
RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle, la deuxième résolution prise par l'Associé Unique en date du 21 mars 2008, déposée au Registre du Commerce et des Sociétés en date du 28 avril 2008 n° L080062835.05, est erronée et doit être lue comme suit:

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme Monsieur Eddy DOME, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, au poste de gérant de la Société avec effet au 31 mars 2008 pour une période indéterminée.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008072193/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04163. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Euro Boat Leisure S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.478.

—
Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008072248/8214/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01907. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.
